



Célébration de la Journée Mondiale du Diabète

Dakhla, les 11, 12 et 13 novembre 2016

Appel de Dakhla 2016

pour la mobilisation en vue de la mise en œuvre de

« la Charte Internationale des Droits et des Responsabilités des personnes atteintes du Diabète » en Afrique

Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, s'est tenue à Dakhla, au Sud du Maroc, du 11 au 13 novembre 2016, la célébration de la Journée Mondiale du Diabète, sous l'Egide du Ministère de la Santé, du Conseil National de l'Ordre National des Médecins, du Wali de la Région de Dakhla - Oued Eddahab et en collaboration avec la Fédération Internationale du Diabète Région MENA, la Société Africaine Francophone de Diabétologie et la Société Africaine d'Endocrinologie, Métabolisme et Nutrition.

Durant cette manifestation, une session a été consacrée aux **« Droits des Diabétiques en AFRIQUE et dans la Région MENA »** avec la participation d'experts et de spécialistes en Diabétologie, universitaires, parlementaires, juristes, responsables administratifs, journalistes, Oulémas, représentants des Sociétés savantes et civiles du Maroc, d'Afrique, d'Europe et de la Région Mena.

Au terme des travaux de la dite session, tenue dans une ville marocaine et africaine, les participants ont décidé, de lancer : « **l'Appel de Dakhla 2016** pour la mobilisation en vue de la mise en œuvre de « **la Charte Internationale des Droits et des Responsabilités des personnes atteintes du Diabète** » en Afrique.

l'Appel de Dakhla 2016 pour la mobilisation en vue de la mise en œuvre de

« la Charte Internationale des Droits et des Responsabilités des personnes atteintes du Diabète » en Afrique

Nous, les participants au congrès de Dakhla 2016, célébrant la Journée Mondiale de Diabète, placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohamed VI,

- **Saluons** l'Initiative de la Ligue Marocaine de Lutte contre le Diabète, avec ses partenaires marocains, africains, et de la Région Mena, pour avoir programmé, une session sur les Droits des Diabétiques en Afrique et dans la Région MENA ;
- **Apprécions** la qualité des communications présentées, témoignant d'une expertise nationale, africaine et internationale ;
- **Nous réjouissons** de la tenue du congrès de Dakhla concomitamment avec la tenue de « la conférence des Nations Unies sur le changement climatique » - Cop 22 - à Marrakech, sachant que les changements climatiques ont une influence considérable sur notre environnement, notre santé et deviennent un enjeu mondial de santé publique ;
- **Nous félicitons** des importantes résolutions, adoptées par l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la maîtrise et la prévention des maladies non transmissibles dont le Diabète ;
- **Rappelons** l'importance de « la Charte Internationale des Droits et des Responsabilités des personnes atteintes du Diabète » lancée par la Fédération Internationale du Diabète en 2011 ;

- **Soulignons particulièrement** les trois axes de la charte à savoir ,le droit aux soins, le droit à l'information et à l'éducation, et le droit à la justice sociale ;
- **Nous inscrivons** dans la nouvelle dynamique africaine pour la protection des droits de l'Homme notamment en matière économique, sociale et environnementale, en soulignant particulièrement l'importance de la déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique de 2008 ;
- **Sommes conscients** de l'ampleur croissante, des MNT dont le Diabète dans le monde et particulièrement en Afrique ;
- **Sommes conscients** de la relation scientifiquement démontrée entre l'inégalité sociale et les inégalités de santé dont souffre une grande partie de la population africaine;
- **Lançons** un appel aux instances panafricaines, aux pouvoirs publics, aux parlementaires, aux instances opérant dans le domaine des Droits de l'Homme, à la société civile et au secteur privé en Afrique pour s'associer activement à l'effort de mobilisation pour la mise en œuvre des dispositions de « **la Charte Internationale des Droits et des Responsabilités des personnes atteintes du Diabète** », avec adaptation de ses dispositions à la réalité et à la spécificité africaine ;
- **Invitons** toutes les parties concernées à engager des initiatives concrètes et des politiques publiques concertées avec des mécanismes efficaces de mise en œuvre, au niveau panafricain, sur le plan législatif, réglementaire et opérationnel en vue de garantir la protection et la promotion des Droits des Diabétiques ;
- **Encourageons** l'initiative de la Ligue Marocaine de Lutte contre le Diabète et ses partenaires africains, avec le soutien du Conseil National des Droits de l'Homme du Maroc, pour **la création d'un Observatoire Africain Non Gouvernemental à Dakhla, dédié à la protection et la promotion des Droits des Diabétiques en Afrique.**

Dakhla, le 13 novembre 2016